

Marrakech par plus de cent vingt gouvernements comporte plus de vingt-cinq ententes commerciales distinctes regroupées sous l'égide d'une Organisation mondiale du commerce (OMC) renforcée. Les pays signataires se sont engagés à réduire ou à éliminer les droits de douane et les autres obstacles au commerce des biens et des services. De nouveaux sujets ont été inclus dans le champ d'intérêt de la réglementation commerciale mondiale, tels que la propriété intellectuelle, l'investissement commercial et le secteur tertiaire, tandis que les secteurs traditionnels comme l'agriculture et le textile seront couverts par une réglementation commerciale distincte. Le raffermissement des règles, notamment en matière de subventions et de droits compensateurs, et l'adoption d'un régime plus intégré pour le règlement des différends assureront une plus grande stabilité au commerce mondial.

Bien que les résultats des négociations d'Uruguay soient d'une grande portée, des pressions se font déjà sentir, de plusieurs sources, pour entreprendre de nouveaux aménagements. Elles portent notamment sur la nécessité de reprendre les points laissés en suspens lors de l'*Uruguay Round* qui, pour l'essentiel, sont consignés dans l'Acte final. Les discussions à cet effet ont repris ou sont sur le point de reprendre à Genève. Elles concernent, entre autres, les télécommunications, les services financiers, le transport maritime et la mobilité des personnes. Ultérieurement dans l'année, les discussions débiteront sur des sujets comme les approvisionnements publics, l'aéronautique civile, les services professionnels, les subventions au titre des services et les sauvegardes liées aux services.

D'autres aspects du programme de travail ébauché à Marrakech influent également sur l'établissement du nouvel ordre du jour commercial. Les discussions reprendront notamment sur la question du commerce et de